



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire neut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous

Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
Date de réception : 30 03 2023	
N° d'enregistrement : 2023_7078	
Intitulé du projet	
Projet de forage destiné à l'abreuvement des animaux si département du NORD Création d'un forage de 90 mètres de profondeur prévu	
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
1 Personne physique	
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s)
1 Personne physique	
1 Personne physique Nom	
1 Personne physique Nom 2 Personne morale	Prénom(s)
1 Personne physique Nom 2 Personne morale Dénomination	Prénom(s)
1 Personne physique Nom 2 Personne morale Dénomination GAEC ALAVOINE	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination GAEC ALAVOINE N° SIRET 3 8 2 7 3 0 9 5 0 0 0 0 2 1	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI)
1 Personne physique Nom 2 Personne morale Dénomination GAEC ALAVOINE N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI) GAEC

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	Forage d'eau destinée à l'abreuvement des animaux, lavage des équipements de traite d'une profondeur supérieure à 50 m soit 90 m.

		t fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux ticle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	Oui	✓ Non
	Le projet 'article R	t fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du II .122-2-1 ?
	Oui	✓ Non
4	Caract	éristiques générales du projet
	Doivent être	e annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
1.1	Nature d	lu projet, y compris les éventuels travaux de démolition
	L'exploitati	on du GAEC ALAVOINE se situe sur la commune de HAUT LIEU dans le département du NORD.
	Antoine res Ce forage	evoir alimenter en eau les bovins et de permettre le lavage des équipements de traite, M. Alavoine sponsable du GACE ALAVOINE a pour projet de faire réaliser un forage d'eau dans une prairie. prévoit d'exploiter la nappe des calcaires de l'Avesnois, et de prélever 5 000 m³/an avec un débit de 10 m³/h.
		prévoit 2 propositions de forage sur la commune de Etroeungt 59219, à l'issu des essais de pompage, vrage sera conservé et exploité, le second sera rebouché selon les règles de l'art.
1.2	Objectif:	s du projet
		ALAVOINE souhaite réaliser un forage sur la commune de ETROEUNGT dans le Nord. Ce forage serait àbreuvement de son élevage de bovins lait, et pour le nettoyage de matériels de type salle de traite et

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le forage sera creusé en rotation à l'eau claire, les formations meubles seront d'abord forées et obturées à l'aide d'un tubage et cimentation de l'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel. Les formations calcaires seront ensuite forées. Le forage sera équipé d'un tubage PVC, plein dans sa partie supérieur (0 à 60 m) et d'un tubage crépiné de 30 mètres dans sa partie inférieure.

Une margelle bétonnée sera conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

L'ouvrage sera dans un local fermé isolé et cadenassé.

Une disconnexion physique entre le forage est le réseau d'alimentation en eau sera réalisée afin d'éviter toute pollution éventuelle vers le réseau d'alimentation en eau potable.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'eau du forage sera pompé au débit instantané de 10 m³/h pour un volume prélevé maximum annuel de 5000 m³/an.

L'énergie utilisée pour pomper l'eau sera fournie par le réseau électrique qui actionnera une pompe immergée, dans son fonctionnement, le forage n'occasionnera aucun bruit.

Le GAEC ALAVOINE se conformera au cadre d'usage défini dans les articles R1321-1 et suivant du code de la santé publique, entre autre, une analyse de type R sera effectuée avant la mise en service du forage puis au moins deux fois par an. Si le forage est utilisé pour le lavage des équipements de traite, une analyse de type C sera effectuée avant la mise en service du forage puis une fois tous les 5 ans. Ces analyses seront conservées pendant 10 ans, et tenues à la disposition de Monsieur le Préfet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'environnement -article R.214-32, Article R.214-1 Arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générale

Nomenclature 1.1.1.0: Création d'un ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines prélèvement > 1000 m³/an

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur du forage	90m
Diamètre foration	167 mm
Diamètre tubage	125 mm
débit de prélèvement	débit maximal 10 m³/h
superficie du chantier pendant les travaux	100 m²

Localisation du projet	Lambert II étendu
Adresse et commune d'implantation	Proposition n°1:A22
2 propositions sur la commune de	x: 713574
Numéro: Etroeungt 59219: A l'issu des essais de	y: 2566749
	z: 182 m
Lieu-dit: pompage un seul ouvrage sera conservé et	
exploité Localité:	
	Lambert II étendu
Code postal : BP : Cedex :	Proposition n°2:A19
	_
Coordonées géographiques ⁽¹⁾	x: 713481
	y: 2566799
Long.: ° ' " Lat.: ° ' "	z: 187 m
Point de départ : Long. ; ° ' Lat. : ° °	
Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° Communes traversées :	
Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : °	
Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : °	
Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : °	, , ,
Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le	, , ,
Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le PLU zone A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou commune de la commune de	projet est soumis :
Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le PLU zone A	projet est soumis :
Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le PLU zone A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou commune de la commune de	projet est soumis :
Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° Communes traversées : Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le PLU zone A ① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou c	projet est soumis :

4.7.2 \$i oui, décrivez son indiquez à quelle date il caractéristiques du proj	a été	aut	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
in de réunir les informations néc ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale. le Internet du ministère de l'env	cessair notam ironner	res pou ment a ment v	e de la zone d'implantation envisagée ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-ll :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	•	0	Le projet se situe au bord d'une ZNIEFF Le plateau d'anor et la vallée de l'helpe mineure en amont d'etroeungt. Lors de l'exploitation du forage ne produira aucune nuisance sonore. La pompe immergée sera alimentée électriquement.
En zone de montagne ?		•	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	0	V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	•	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	•	0	La commune de ETROEUNGT fait partie du parc naturel régional de l'Avesnois. Le forage sera présent dans une prairie, l'exploitation du forage n'engendrera aucune nuisance, l'alimentation de la pompe immergée est électrique donc ne créera aucun bruit.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	0	V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	0	V	La zone humide la plus proche se situe à 1.2 km au Sud de l'ensemble des propositions de forage.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		Ø	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	0	•	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	0	•	
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		•	
Dans un site inscrit ?	0	N	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		•	la zone Natura 2000 la plus proche se situe à 36.7 km à l'Est des propositions de forage.
D'un site classé ?		•	

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	•	0	La nappe exploitable est la nappe des calcaires de l'Avesnois L'impact potentiel du prélèvement sera límité en raison du débit relativement faible (10m³/h) et un prélèvement journalier de 12m³/j.
ırces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	0	V	Les volumes prélevés ne sont pas des prélèvements supplémentaires supportés par la nappe mais une substitution au réseau d'alimentation public.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		•	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?	0	V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V	0	Les volumes prélevés ne sont pas des prélèvements supplémentaires supportés par la nappe mais une substitution au réseau d'alimentation public.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	L'emprise au sol sera d'environ 3m². L.
Milleu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	0	•	En phase d'exploitation l'installation de la margelle bétonnée consommera 3 m².
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	0	•	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	0	V	La tête de forage sera fermée et étanche.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappe souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée, ainsi qu'une margelle bétonnée et surélevée / terrain naturel
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0	V	Le forage sera protégé par un capot étanche et fermé. Deux analyse d'eau de type R et C seront effectuées avant la mise en service puis au moins deux fois ou 1 x /5 par an.

Incidences potentielles		Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		•	Uniquement lors de la création du forage.
	Est-il source de bruit ?	0	V	Non, le forage sera équipé d'une pompe immergée, alimentée électriquement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	0	V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		~	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		•	
	Engendre-t-il des vibrations ?	0	•	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	0	•	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		•	
ons	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	0	•	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	•	0	Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées. L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au
	Si oui, dans quel milieu ?	V	0	milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
ons	Engendre-t-il des effluents ?	0	•			
Émissions						
Ţ	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?	0	2			
e/Cadre oulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	0	V			
Patrimolne/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	V	0	Respect de l'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2003. Le forage sera implanté à plus de 35 m des bâtiments d'élevage, et il n'y aura pas d'épandage d'effluents d'élevage issus d'une installation classée dans un rayon de 50 m autour de la tête de forage.		

Oui ✓	Non z lesquelles				
Si oui, décrive	z lesquelles				

□ Oui ☑ Non	r des effets de
At and off action to more than a	
Sì oui, décrivez lesquelles :	
4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations per acidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applica	
5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet su etenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notable environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs tudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notable réciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuve	les du projet sur éventuellement es. <u>Il convient de</u>
Afin d'éviter la contamination de la nappe souterraine par des intrusions d'eau de ruissellemer ou par le mélange des différents horizons, les mesures suivantes seront prises, en conformité	nt depuis la surface, avec les
DIESCHOHORS DE L'AITELE OU 11 SEDIEMBRE 2003.	
prescriptions de l'arrêté du 11 septembre 2003. Pour éviter le mélange des nappes, et l'infiltration des eaux de surface, une cimentation de l'e le tuyau et le terrain sera effectué. Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de for margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol. La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol. L'ouvrage sera fermé dans un local fermé et étanche.	

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors ou au bord de zones naturelles (ZNIEFF, natura 2000, zones humides etc..), est éloigné des captages d'eau potable.

Grâce aux mesures prises pour l'aménagement du forage, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	4
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux l'et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	4
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	•
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet					
1	Annexe 7 coupe prévisionnelle du forage					
2						
3		Q				
4						
5						

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🗹

Nom ALAVOINE		AL AUDINE Antoine		
Prénom ANTOINE	Signature :	ALAVOINE	Alexandra	
Qualité du signataire GAEC ALAVOINE		N Dezauge	(A)	
A HAUT LIEU	_			
Fait le 3 0 0 3 2 0 2 3		Signature d	lu (des) demandeur(s).	

Signature du (des) demandeur(s)